

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'UCA POUR 2024**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2023,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA ;

PRESENTATION DU PROJET

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver les orientations budgétaires 2024 de l'EPE UCA telles que jointes en annexe.

Membres en exercice : 41

Votes : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION
2023-09-08-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

Conseil d'administration de Clermont Auvergne INP –

Consultation électronique du 7 septembre 2023

*Conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne -
8 septembre 2023*

Débat d'Orientations Budgétaires 2024 de l'EPE UCA

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) a pour objectif de traduire en termes financiers les axes stratégiques communs de l'Université Clermont Auvergne (UCA), établissement public expérimental, et de Clermont Auvergne INP, tous deux créés au 1^{er} janvier 2021 en application de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche. L'EPE UCA est structuré en six Instituts : les quatre Instituts en regroupement de composantes, l'IUT (institut-composante) et Clermont Auvergne INP (établissement-composante). En tant qu'établissement-composante, Clermont Auvergne INP dispose de l'autonomie budgétaire et présente un budget ainsi qu'un compte financier propre en conformité avec la stratégie financière de l'UCA. Les budgets propres sont votés par les instances de chacun des deux établissements, sur la base d'orientations budgétaires communes.

L'article 9 des statuts de l'UCA précise que le Président de l'UCA « soumet au Conseil d'administration une lettre d'orientation budgétaire annuelle, qui établit une stratégie et des orientations pour la constitution des budgets, échange avec l'établissement-composante pour s'assurer que ses budgets les respectent avant les votes par ses conseils ». C'est en vertu de cet article, et en cohérence avec la création de la nouvelle Université Clermont Auvergne, qu'un DOB commun est élaboré, fixant des objectifs convergents en matière financière pour les deux établissements. Ce DOB commun soumis au vote des CA respectifs des deux établissements témoigne de la volonté forte de porter des orientations partagées cohérentes et une réciprocité dans la transmission des projets. Il exprime les ambitions partagées de l'établissement expérimental, notamment en termes de politique RH et de politique immobilière, dans le respect des objectifs de soutenabilité budgétaire et de sécurisation financière.

Le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne et le Conseil d'Administration de Clermont Auvergne INP sont donc invités à arrêter les grandes orientations budgétaires qui permettront la construction du budget 2024.

Ces orientations tiennent compte :

- du contexte général institutionnel et économique dans lequel s'inscrit ce débat ;
- de la situation financière et indicateurs de soutenabilité budgétaire des deux établissements, telle qu'ils ressortent des comptes financiers 2022 ;
- et enfin de la prospective financière, analyse mise à jour en 2023 sur le volet immobilier, permettant de piloter une stratégie financière, de dégager des marges de manœuvres économiques et d'asseoir une programmation pluriannuelle des investissements.

I- Contexte de la construction budgétaire 2024 :

Le budget 2024 se doit de retranscrire les priorités et objectifs du contrat 2021-2026 porté par l'UCA pour le site et du volet spécifique de Clermont Auvergne INP, tels qu'ils sont déclinés dans le projet d'établissement, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), signés en 2022 entre le président de l'UCA et chacun des Instituts et les projets de services des directions centrales.

Ce DOB s'inscrit dans un contexte de mutation : il s'agit du quatrième budget d'un établissement se préparant à la sortie de l'expérimentation et devant diversifier ses ressources et adapter ses dépenses au vu des décisions de maintien du pouvoir d'achat et des conséquences de la forte inflation actuelle.

Le contexte général de l'enseignement supérieur et de la recherche est toujours marqué directement ou indirectement par un ensemble de réformes : mise en place du programme Investissement Avenir (PIA), loi Orientation et Réussite des Etudiants (ORE), réformes des études de santé, loi de programmation pluriannuelle de la Recherche (LPR), réforme du système d'allocation des moyens (COMP). L'ensemble de ces réformes et restructurations ont un impact sur les moyens dont disposeront les établissements. Dans ce contexte, le DOB 2024 commun UCA/Clermont Auvergne INP vise à assurer la mise en œuvre des priorités du projet et du contrat d'établissement, tout en garantissant une soutenabilité financière durable. La construction de ce budget s'inscrit dans un contexte d'incertitudes fortes : i) sur l'évolution d'un certain nombre de coûts, notamment des fluides, ii) sur l'évolution de la SCSP, notamment sur le niveau de compensation des dépenses de masse salariale annoncées par le ministre de la transformation publique, et iii) sur la vision nouvelle portée par l'Etat à propos des fonds de roulement des Universités, qui pousse à moduler l'approche prudentielle qui avait prévalu jusqu'alors.

A- Evolution des statuts

Une modification des statuts de l'EPE est en cours de validation avec l'Etat afin de définir la trajectoire aboutissant à la création d'un Grand Etablissement. Le vote par les deux Conseils d'Administration n'interviendra qu'après le retour des différents ministères sur le projet présenté. Le processus doit s'achever par la parution d'un décret en Conseil d'Etat avant le 31/12/2023. Ces nouveaux statuts applicables au 01/01/2024, fixeront le cadre de fonctionnement et la structuration de l'Etablissement qui pourront ainsi être éprouvés avant 2027.

C'est à la suite de cette modification que l'UCA intégrera l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont Ferrand (ENSACF) en tant qu'établissement-composante au sein de l'Institut LLSHS. Cette entité sous tutelle du Ministère de la Culture, dotée de la personnalité morale et juridique disposera d'une autonomie financière et budgétaire.

Dans l'attente de la parution du décret, les premières prévisions budgétaires 2024 ne feront apparaître aucun flux spécifique avec cet établissement.

Par ailleurs, les futurs statuts, en traduisant la convergence d'objectifs et d'actions de l'UCA et de Clermont Auvergne INP mise en évidence par la labellisation I-Site, devraient permettre, après avis du Comité de pilotage de l'action et du SGPI, la dévolution du solde de la dotation non consommable et la perception des intérêts afférents.

Le budget 2024 intègrera les éléments financiers de l'articulation et des transferts de charges, directes et indirectes, entre les deux établissements, objet d'une convention UCA/Clermont Auvergne INP visant à décrire et fiabiliser durablement les relations financières entre les deux établissements.

Il prendra en compte le suivi des CPOM allouant les moyens humains et financiers aux Instituts et à leurs composants (laboratoires, composantes, écoles) en vue de réaliser leurs objectifs prioritaires. Le CPOM Clermont Auvergne INP fera l'objet d'un avenant pour traduire le soutien de l'UCA à l'encadrement des formations PEIP et apprentissage de Polytech Clermont et Isima.

Ce budget, comme en 2023, retracera au sein du budget principal, les programmes et actions de l'initiative CAP 2025, labellisée I-Site en 2022 visant à renforcer l'attractivité et le rayonnement national et international de l'UCA et de l'ensemble du site clermontois, autour d'une thématique identifiante : « Concevoir des modèles de vie et de production durables ».

B- Financements

a) Contractualisation avec l'Etat et autres financeurs

Avec l'Etat, 2024 consistera en une déclinaison du COMP, contrat d'objectifs, de moyens et de performance, nouveau modèle d'allocation des moyens mis en place en 2023 et pour lequel l'UCA et Clermont Auvergne INP ont été choisis avec 16 autres établissements, comme site pilote. L'arbitrage reçu fin juillet 2023 pour le site concerne les exercices 2023 à 2025 et les deux établissements sont désormais en attente des notifications de SCSP, attendues fin septembre 2023, précisant ces arbitrages. Ce dispositif permet d'avoir une vision à moyen terme des financements de l'Etat, hors SCSP. Il est ainsi possible d'établir une projection pluriannuelle des dépenses liées à des projets stratégiques classés dans 6 axes :

- transition écologique et développement soutenable
- métiers d'avenir en tension et en évolution
- recherche et l'innovation
- bien-être et la réussite des étudiants
- gestion et pilotage
- signature de l'Etablissement

Les réponses attendues ou déjà acquises aux appels à projets structurants AAP conditionnent également l'équilibre budgétaire en projection pluriannuelle et le niveau d'autofinancement nécessaire.

L'EPE a ainsi été lauréat des projets suivants :

- AAP SFRI CAP GS obtenu en 2021 pour 8 ans pour un montant de 12 M€ avec une part d'autofinancement
- AAP PUI CAP I-TERR acquis ; l'établissement a été labellisé en juin 2023 pôle universitaire d'innovation. Le financement PUI 1 est de 2,5 M€ et de 4M€ pour le PUI 2
- SAPSAU, label obtenu en 2021 financé à hauteur 1,5M€ sur 3 ans

- CAP'ART attribué en 2022 pour 7 ans pour un montant de 3 M€
- AAP ASDESR 2,3M€ : obtenu à un degré moindre que demandé, ce qui nécessitera un ajustement du projet et du financement interne.
- CMA dont Académie des Mobilités Durables 7M€ acquis, porté par Clermont Auvergne INP pour l'UCA.
- CMA FAMOUS 1,8M€ acquis.

Les conséquences du résultat négatif du projet CAP RéuSite restent à analyser avec notamment la nécessité de financer des actions participant à la structuration du site notamment le club d'entreprises.

La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) 2024 et les reliquats des exercices précédents représentent des recettes fléchées sur des actions en direction des étudiants.

Les recettes pérennes d'I-Site constituées par les intérêts perçus et à venir de la dotation non consommable sont gérées au sein des différents programmes et des quatre Centres d'Innovation et de Recherche (CIR) correspondant aux axes de l'Initiative. Cette pérennisation permet de procéder sereinement à la programmation pluriannuelle de ce budget.

b) Volet immobilier

La signature du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2021-2027 a été réalisée entre l'Etat et la Région et la répartition des différents financements fixée. Il reste cependant à négocier au cours des prochains mois, les conventions partenariales de déclinaison avec les collectivités territoriales autres que la Région. Ces négociations se réaliseront par projet. Ce qui peut entraîner une incertitude sur les montants définitifs financés et la date d'entrée en application.

La demande de dévolution totale du patrimoine (EPE hors bâtiments dont Clermont Auvergne INP est affectataire) entraînant la transformation du BAI actuel en BAIM (M pour maintenance) n'aura pas de conséquences immédiates sur le BI 2024. La réponse n'est pas encore définitive et des échanges entre l'EPE et les Ministères sont en cours.

c) Ressources propres

Les ressources propres des établissements regroupent l'ensemble des recettes non inscrites dans la subvention de charges de service public, et regroupent notamment les recettes liées à la formation et les recettes liées aux contrats de recherche.

Chacun des établissements déploie son modèle d'allocation : l'UCA applique la délibération du 24 juin 2022 sur les recettes de formation, et Clermont Auvergne INP conserve le régime commun. Les ressources propres de la recherche sont amenées à poursuivre leur développement *via* la réponse aux appels à projets et la conclusion de partenariats publics/privés. Par ailleurs, la mise en œuvre des actions du projet ASDESR-Europe favorisera dans la durée la conclusion de contrats de recherche européens.

C- Dépenses

a) Masse salariale

Ce volet reste le poste de dépenses le plus important.

Le contexte économique inflationniste a conduit le gouvernement à accompagner le pouvoir d'achat des fonctionnaires au travers de plusieurs mesures dont la revalorisation du point d'indice en 2022, 2023 et 2024, mais également en 2024 les mesures spécifiques « bas de grille » et l'attribution de 5 points d'indice pour tous au 01/01/2024. L'ensemble de ces mesures représente un surcoût de 5,2 M€ en 2024, surcoût qui ne sera pas intégralement compensé par l'Etat, y compris en 2024. Le chiffrage

plus précis de l'ensemble de ces mesures RH est en cours au vu des dispositions du décret d'application qui a été publié le 02/08/2023.

b) Fonctionnement courant

Ces dépenses sont soumises à un contrôle strict privilégiant plus l'identification des besoins que l'adéquation des dépenses aux recettes. L'impact de la crise énergétique sur le coût des fluides lors de la conclusion des marchés d'énergie a conduit en 2023 à accentuer le déficit budgétaire de l'UCA. Le scénario devrait s'améliorer en 2024, les prix ayant nettement chuté, ce qui permet d'espérer la conclusion d'accords clairement plus avantageux. Cependant le niveau des dépenses d'énergie sera encore largement supérieur à celui d'avant crise, la part de ces dépenses dans les dépenses de fonctionnement sera prépondérante en 2024. L'inflation semble s'être ralentie au second semestre 2023, néanmoins son niveau est élevé et aura un impact important sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

La contribution de l'EPE à la transition écologique et au développement durable doit trouver dans ce domaine toute sa dimension. Au sein du futur Schéma directeur DD&RSE (développement durable et responsabilité sociétale et environnementale), les établissements seront donc amenés à décrire leur trajectoire de transformation de leurs activités pour réduire notamment l'empreinte carbone, énergétique et environnementale de leur fonctionnement courant. L'engagement de l'établissement dans une démarche de sobriété énergétique s'inscrit dans le long terme.

II - Analyse du compte financier 2022 de l'établissement expérimental

L'exercice 2022, année de sortie de crise sanitaire, est marquée par le contexte géopolitique et économique mondiale. Les multiples facteurs à l'origine du contexte inflationniste général ont entraîné une hausse des coûts tant en fonctionnement qu'en investissement, impactant les budgets de l'université.

Bien que les comparaisons pluriannuelles soient complexes à établir, l'exercice 2022 marque pour l'UCA un fléchissement dans sa trajectoire positive. Les ratios sont pour la plupart conformes aux valeurs de référence mais demandent une vigilance sur le budget principal. En effet sur ce dernier, le taux de rigidité s'est légèrement dégradé en 2022, du fait notamment de la non compensation de l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 (non financée de juillet à décembre).

Les niveaux d'exécution des dépenses de fonctionnement en nette progression, attestent d'une amélioration de la fiabilité des prévisions. Néanmoins le niveau de ces dépenses doit être maîtrisé et surveillé en lien avec les objectifs de la prospective financière.

A- Les grands équilibres de l'UCA

Chiffres et ratios	2020	2021	2022
Solde Budgétaire	17 073 205 €	14 279 937 €	4 497 041 €
Résultat	12 906 137 €	17 760 325 €	8 060 776 €
CAF	21 927 249 €	26 585 378 €	16 820 781 €
Taux d'autofinancement : "CAF" / "Produits encaissables"	7,54%	8,79%	5,40%

Part autofinancement dans l'investissement : CAF / dépenses d'investissement	70,24 %	147,34 %	82,99%
Fonds de Roulement	70 639 130€	84 343 141€	86 079 314 €
Fonds de roulement en jours de charges décaissables	95 jours	110 jours	105 jours
Trésorerie	99 058 665 €	110 437 693 €	113 570 196 €
Trésorerie en jours de charges décaissables	133 jours	144 jours	139 jours
"Ressources propres" /"Produits encaissables"	16,49%	18,47 %	18%
"Charges de personnel" /"Produits encaissables"	78,11%	76,97 %	78,19%
dont établissement principal	81,05%	79,86 %	81,01%

Les recettes ont un niveau élevé en raison de l'augmentation de la SCSP ce qui se traduit par un taux de dépendance aux financements de l'Etat moins important, ratio en dégradation sur le budget principal.

Le taux de déficit (résultat sur total des produits) est en baisse, et atteint 2,49 % pour le budget agrégé et 1,14 % sur le budget principal, en deçà du seuil de vigilance de 2%.

Le taux d'autofinancement (CAF sur produits encaissables) affiche parallèlement une diminution de 3,39 points en agrégé et 3,71 points sur le budget principal. Le seuil de vigilance se situant à 1%.

Le solde budgétaire et le résultat sont en retrait par rapport aux années précédentes, avec pour conséquence une baisse de la CAF qui reste cependant positive.

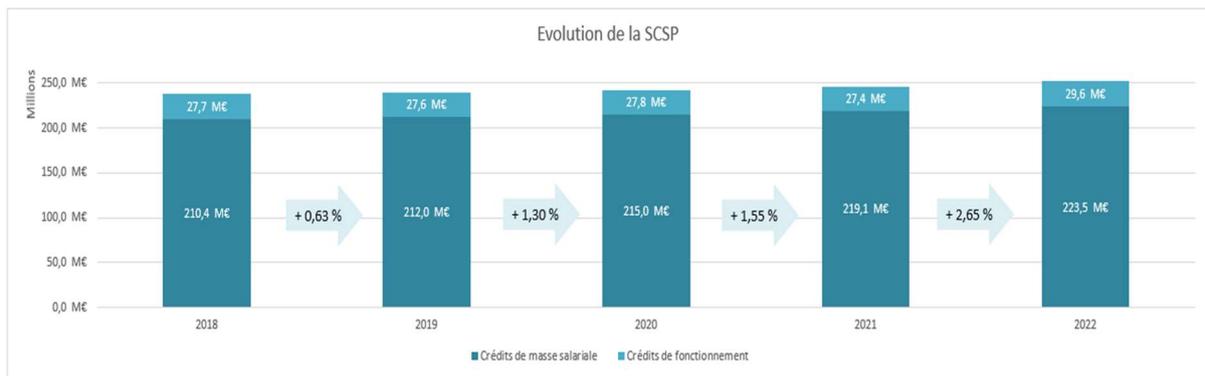
L'analyse du FDR doit être prudente car les opérations immobilières inscrites à la PPI vont nécessiter une part d'autofinancement non négligeable qui doit être stabilisée. En effet des éléments d'incertitude demeurent à la fois en dépenses avec des dépassements d'enveloppes méconnus et en recettes car la contractualisation par des conventions par projet reste à mettre en œuvre.

La trésorerie représente 139 jours de charges de fonctionnement sur l'agrégé et 80 sur le principal. Ces ratios sont en légère baisse mais restent bien au-delà du seuil des 30 jours.

Il faut veiller à maintenir le niveau des recettes et notamment des recettes propres pour être en capacité d'absorber les dépenses futures.

L'UCA présente donc une situation financière stable mais doit cependant maintenir une vigilance soutenue pour la construction de son budget 2024 en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et de masse salariale. La stratégie d'investissement doit être reprécisée en fonction du contexte économique et de nouvelles perspectives financières, en renforçant son niveau d'ambition pour répondre pleinement aux enjeux nationaux.

B- Focus sur les recettes de SCSP de l'UCA



La SCSP a progressé de 10,5 M€ par rapport à l'exercice précédent soit +2,65 %, en tenant compte des crédits du plan de relance.

La part fonctionnement a augmenté entre 2021 et 2022 de 2,2 M€ soit +8,02%. Cette hausse est due notamment au soutien de l'Etat au surcoût énergétique, qui en abondant le fonds de roulement a permis de couvrir une partie de la hausse des coûts de l'énergie impactant l'exercice 2023.

L'établissement reste donc très dépendant de cette ressource qui représente **79,9 %** de l'ensemble des recettes en agrégé et **82,8 %** sur le budget principal.

C- Éléments du compte financier 2022 de l'établissement composante Clermont Auvergne INP

L'année 2022 est la première année à inclure une année universitaire dans son entièreté. 2022 aura donc permis de poursuivre la consolidation du fonctionnement de l'établissement, de préciser les relations établissement composante –EPE afin de conforter la structuration du site clermontois et de Clermont Auvergne INP.

Si l'année 2021 a été en partie consacrée à la structuration interne de Clermont Auvergne INP, l'année 2022 a été la première année budgétaire englobant une année universitaire complète où Clermont Auvergne INP a assumé l'ensemble des recettes et droits. Il n'en est pas encore de même pour les dépenses puisqu'environ la moitié des effectifs personnel est administré, géré et rémunéré par l'UCA et mis pour emploi à Clermont Auvergne INP.

Globalement, l'année 2022 a été consacrée à la poursuite des nombreux chantiers initiés en 2021 à la création. Parmi les projets RH ayant abouti en 2022, il est à souligner :

- La mise en commun des régimes indemnitaires des enseignants-chercheurs issus du nouveau cadrage national, dit RIPEC.

- une refonte du régime indemnitaire des BIATSS, dit RIFSEEP,

- une nouvelle politique d'emploi des agents contractuels dont les objectifs ont pu être votés en CA

Sur le volet immobilier, un programme pluriannuel 2022-2025 (PPI) a été adopté en 2022 après un travail d'analyse des besoins au regard de la capacité financière et humaine à mener ces projets.

Ce PPI a retenu tous les projets pouvant être autofinancés par Clermont Auvergne INP (Capacité d'Autofinancement). Ceux-ci sont réalisés dans le cadre de ses obligations à la fois de « propriétaire » pour les bâtiments de SIGMA Clermont mais aussi « d'exploitant » des espaces pour les trois écoles.

D'autres travaux ont pu être financés en répondant à des appels à projets issus de plusieurs sources :

- Financement Etat –Région dans le cadre des CPER.
- Crédits de sécurité-accessibilité provenant du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation.
- Autres appels à projets (Plan de relance, plan de résilience, TIGRE).

Enfin, l'établissement a poursuivi les travaux de réparation liés à la problématique immobilière des bâtiments sous le coup d'une fermeture administrative pour les bâtiments de SIGMA Clermont, avec le soutien financier du ministère dans le cadre de crédits exceptionnels.

Sur le volet de la recherche, conformément à l'article 53 des Statuts de l'EPE UCA, Clermont Auvergne INP a délégué pour contractualiser et porter les actions de recherche impliquant les enseignants-chercheurs qui lui sont affectés (salariés et PNA). La poursuite de la montée en charge avec l'intégration des contrats nouveaux des EC de Polytech Clermont et de l'ISIMA s'est accélérée en 2022 avec le retour des appels à projets déposés depuis 2021. Le nombre important de projets financés par la commission européenne (H2020, COST, MSCA) est également à souligner.

Sur le volet SI, un chantier majeur et structurant a été lancé avec le déploiement d'un nouveau logiciel pédagogique (PEGASE) à l'échelle de l'EPE UCA impliquant Clermont Auvergne INP avec ses spécificités.

En ce qui concerne le Groupe INP, l'année 2022 a vu la création d'une nouvelle classe préparatoire à Cambrai dans le Nord. Cette ouverture a pour objectif de mailler le territoire afin de développer une offre de proximité dans une logique de diversité des recrutements d'égalité des chances et de promotion de nos métiers auprès des jeunes filles. Une contribution financière est apportée par chaque établissement INP du groupe.

- Chiffres clefs issus du COFI

Chiffres et ratios	2021	2022
Solde Budgétaire	951 581 €	132 283 €
Résultat	606 203 €	3 970 718 €
CAF	2 111 798 €	5 537 882 €
Taux d'autofinancement : "CAF" / "Produits encaissables"	11 %	22 %
Part autofinancement dans l'investissement : CAF / dépenses d'investissement	73 %	129 %
Fonds de Roulement	5 362 303 €	7 184 373 €
Fonds de roulement en jours de charges décaissables	116 jours	139 jours
Trésorerie	8 000 025€	8 750 460 €
Trésorerie en jours de charges décaissables	174 jours	171 jours
"Ressources propres" / "Produits encaissables"	17 %	19%
"Charges de personnel" / "Produits encaissables"	70 %	60%

Il est à noter un résultat net comptable exceptionnel qui s'explique pour des raisons comptables et pour des raisons établissement :

Clermont Auvergne INP s'est vu attribué une subvention exceptionnelle de 1,5 M€ en décembre 2022 par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre du soutien apporté à la

réparation des bâtiments de SIGMA Clermont. Cette dernière tranche d'aide sera mise en œuvre sur le budget 2023 pour la déconstruction des deux derniers bâtiments fermés.

De plus, la montée en charge des contrats de recherche se poursuit et engendre un décalage entre des recettes qui s'avèrent supérieures aux dépenses dans une première phase. Ce décalage se résorbera lorsque cette gestion parviendra à un régime nominal.

III – Les objectifs du DOB 2024 et la trajectoire pluriannuelle : une sécurisation budgétaire de l'EPE pour une ambition renouvelée

La construction du budget s'inscrit dans une stratégie financière pluriannuelle qui définit les principaux agrégats de recettes et de dépenses et une trajectoire pour la durée du contrat d'établissement. Cela traduit une volonté d'amélioration de la qualité des prévisions budgétaires qui s'accompagne de dialogues budgétaires réalisés au niveau des Instituts.

Afin de garantir la soutenabilité financière de l'établissement sur la durée du présent contrat, une première démarche de prospective financière a été lancée à l'échelle de l'UCA au printemps 2021 et a été mise à jour en 2023 en intégrant les éléments du compte financier 2022. Elle devra être élargie à l'ensemble de l'EPE intégrant Clermont Auvergne INP. Plusieurs axes de travail se poursuivent, notamment la maîtrise de l'évolution de la masse salariale.

L'évaluation de la soutenabilité financière implique un pilotage budgétaire interne efficace et réactif intégrant :

- des dialogues budgétaires optimisés avec les Instituts, avec des phases préparatoires techniques et des dialogues conjoints budgétaires et RH, et ce afin de suivre les engagements pris dans le cadre des CPOM ;
- une amélioration de la qualité des prévisions budgétaires, faisant suite à des dialogues budgétaires documentés et des échanges constructifs basés sur les besoins objectifs entre les services centraux et les Instituts ;
- la subsidiarité au niveau des Instituts avec une coordination des demandes des composantes par chaque institut, afin de garantir la cohérence de ces demandes avec les orientations fixées par le CPOM ainsi qu'avec les compétences déléguées ou mutualisées au sein de l'institut ;
- La formalisation de principes d'allocation de moyens aux écoles pour Clermont Auvergne INP et la finalisation de PPI.

A- Une politique RH qualitative et ambitieuse

L'EPE UCA poursuit son engagement à travailler les dispositifs permettant **d'augmenter son attractivité** auprès des personnels comme des étudiants, mais également de reconnaître l'investissement de tous ses personnels (BIATSS, EEC). Les difficultés de recrutement et le grand *turn-over* des personnels soulignent la nécessité de repenser la politique RH pour attirer et maintenir les personnels dans les deux établissements employeurs et éviter une désorganisation des services qui serait délétère pour tous. Pour cela, une place plus importante doit être donnée aux conditions de travail et à l'évolution des carrières, avec des leviers budgétaires qui ont été activés dès 2023 :

a) Volet recrutement :

i) recrutement des contractuels (CDD et CDI): une charte unique des contractuels à l'échelle de l'EPE (présentée pour avis au CT du 13/09/22 de l'UCA, du 19/09/2022 de Clermont Auvergne INP, et

soumise au vote du CA du 20/09/2022 de Clermont Auvergne INP, du 23/09/22 de l'UCA). Elle décrit les engagements des deux établissements employeurs dont une revalorisation de la rémunération notamment avec la prise en compte de l'ancienneté et de l'expérience des agents, et une évolution de carrière pour les CDD et les CDI (cout annuel estimé de +280k€) ;

ii) recrutement des titulaires : une politique RH ambitieuse avec une campagne 2023 permettant de consolider le potentiel RH de l'EPE, conformément aux engagements pris dans le cadre des CPOM des Instituts.

b) Volet indemnitaire :

i) pour les BIATSS : la revalorisation indemnitaire est travaillée de façon commune entre l'UCA et Clermont Auvergne INP selon les principes du RIFSEEP (équivalence de fonction entre les filières) est en cours de notification. Un effort supplémentaire a été fait qui fait passer notamment l'effort de 550k€ annuel à 725k€ à l'UCA ;

ii) pour les EC : la refonte du régime indemnitaire des EC (RIPEC) dans le cadre de la LPR va permettre de valoriser un nombre croissant de collègues impliqués dans des responsabilités pédagogiques, de recherche ou de travail d'intérêt général, avec des montants que les établissements employeurs ont décidé de ne pas diminuer, afin de suivre les engagements pris en 2021 d'harmonisation des pratiques entre l'UCA et Clermont Auvergne INP ;

iii) pour les enseignants du premier et second degré, qui ne sont pas concernés par le RIPEC : un engagement de travailler à la revalorisation des collègues en responsabilités.

c) Evolution des carrières :

Outre les repyramidages de la LPR touchant les EC (51 promotions de corps MCF vers PR entre 2021 et 2025 dans le périmètre de l'EPE) et les BIATSS, les établissements employeurs s'engagent à poursuivre les repyramidages afin de garantir aux agents des postes en lien avec leur niveau de responsabilité.

De plus, ils poursuivent leur politique de résorption de la précarité avec la titularisation d'agents en CDD.

d) Conditions de travail :

Afin de fidéliser les agents, de redonner du sens au travail et de permettre de développer un sentiment d'appartenance, l'établissement s'engage à travailler sur des dispositifs permettant d'améliorer les conditions de travail. Des exemples sont le déploiement du télétravail, ou encore l'offre culturelle et sociale (CLASS ouvert à l'ensemble des personnels du périmètre de l'EPE), mais d'autres dispositifs permettant de valoriser de manière qualitative l'engagement des personnels seront mis en place, suite aux conclusions du groupe de travail dédié déjà constitué.

Une lettre d'orientation RH (LO RH) en cours de rédaction, viendra préciser la politique de l'établissement et les éléments de cadrage en amont des arbitrages des moyens RH pour les campagnes BIATSS et EEC 2024. Les engagements des CPOM, la subsidiarité, l'inclusion et l'application de la délibération de l'UCA sur la répartition des ressources propres de formation seront notamment précisés.

B- Une politique immobilière axée sur les priorités environnementales

L'EPE UCA maintient sa **politique immobilière ambitieuse**, en lien avec les priorités en matière de RSE et avec les grands objectifs de l'Etat (planification écologique, sobriété énergétique...).

Le DOB 2024 poursuit le cap de la politique immobilière et intègre aujourd'hui des dépenses en lien avec les engagements forts que l'UCA a pris dans son projet et son contrat d'établissement, notamment sur le volet du développement durable. Sur ce volet le format des *comités de pilotage Immobilier Instituts* se poursuit afin de prioriser les besoins et travailler les demandes en amont des dialogues de suivi CPOM.

La construction du budget 2024 doit être l'occasion de définir plus précisément une **stratégie d'investissement** de l'UCA par la mobilisation de ses ressources propres, en complémentarité des subventions obtenues de l'Etat et des collectivités territoriales et au service de la politique immobilière mais aussi des priorités en matière d'équipement scientifique et pédagogique.

La politique immobilière intègre ainsi tout d'abord les éléments des PPI des établissements et prend en compte leur impact sur leur trésorerie. Ces engagements résultent notamment des plans pluriannuels immobiliers et des opérations liées au CPER, ainsi que des perspectives pour les années à venir.

Pour l'UCA les opérations en cours au budget principal et au sein du Budget annexe immobilier représentent 58,6M€ d'autofinancement en pluriannuel. Elles ont fait l'objet d'une réévaluation au printemps 2023 ainsi la PPI réactualisée sera votée concomitamment au BI 2024. Les ambitions de la politique immobilière de l'UCA, pour son périmètre immobilier, se déclinent au travers de plusieurs documents stratégiques détaillant les orientations principales pour les dix prochaines années :

➤ Le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI), validé en Conseil d'administration en 2020 et 2022. Ce document répond aux exigences de l'Etat en matière de programmation pluriannuelle sur 5 ans, basée sur une analyse quantitative et qualitative du patrimoine immobilier.

➤ Le Schéma Directeur Energie Patrimoine (SDEP), validé en Conseil d'administration en 2020, et qui a pour objet de développer une stratégie cohérente et homogène à l'échelle du périmètre immobilier de l'UCA, additionnant les patrimoines, dévolus ou non, des deux ex-universités. Les principales orientations, à un horizon de 10 ans, en sont la restructuration des différents sites en prenant en compte leurs implantations et leurs potentiels à l'échelle de la « nouvelle » université.

Ces stratégies se traduisent au travers de programmes opérationnels avec différents partenaires financiers :

- le CPER 2021-2027 dont les résultats pour l'UCA, d'un montant total de 84,4 M€, intègrent les orientations du SDEP et la poursuite de l'opération « Learning Centre » et le lancement des études de rénovation de Gergovia. Les financements du CPER sont conditionnés comme vu supra, au conventionnement partenarial de chaque établissement bénéficiaire, UCA et Clermont Auvergne INP ;
- le programme pilote ambitieux d'efficacité énergétique à l'horizon 2030 (PEEC 2030), programme initié par la CPU auquel l'UCA s'est inscrite ;
- l'opération de restructuration du bâtiment « Mitterrand » dans le cadre du BAI sous financement dévolution ;
- l'enclenchement du projet santé de bâtiment sur le site Dunant devant abriter les écoles paramédicales et les services SST et SSU.

Pour Clermont Auvergne INP, en 2024 une opération de déconstruction des bâtiments fermés aura lieu ainsi que la finalisation des réparations d'un bâtiment de l'école SIGMA. Le projet porté dans le cadre du CPER vise, sur ce foncier, à contribuer à la mise en cohérence du pôle d'ingénierie avec notamment un rapprochement géographique des plateaux techniques et plateformes technologiques des écoles de Clermont Auvergne INP (5 plateformes pour 3 écoles) dans une démarche de mise en valeur et transdisciplinarité.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), approuvé par le CA de Clermont Auvergne INP en juin 2022, ne retient que des projets pouvant être autofinancés par l'établissement composante (Capacité d'Autofinancement). Ceux-ci sont réalisés dans le cadre de ses obligations à la fois de « propriétaire » pour les bâtiments de SIGMA Clermont mais aussi « d'exploitant » des espaces pour les trois écoles.

L'établissement a respecté ses obligations réglementaires en élaborant un Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI), validé par son Conseil d'administration le 12 mars 2020 sur le périmètre pour lequel l'établissement est signataire d'une convention avec la DIE.

Dans le cadre de la demande de dévolution de l'UCA sur son périmètre bâtementaire, une étude et un dialogue seront engagés entre l'établissement composante et l'EPE, considérant la cible de sortie d'expérimentation.

Les deux établissements poursuivent une politique volontariste en faveur des économies d'énergie, en s'appuyant sur la démarche de l'éco-campus des Cézeaux, ce qui sous-entend la prise en compte de cette dimension dans l'ensemble des projets importants, quel que soit leur mode de financement.

Le DOB 2024 traduit une politique immobilière de l'UCA plus ambitieuse avec l'intégration également d'engagements d'investissements supplémentaires permettant de **positionner l'UCA comme un acteur responsable de son territoire**. En effet, l'UCA et CA-INP souhaitent mobiliser une partie de leur fonds de roulement mobilisable sur des actions autofinancées concrètes en matière de développement durable et de transition énergétique, et ce afin de répondre aux engagements forts pris dans le projet d'établissement. Parmi ces objectifs, la labellisation DDRS (développement durable et responsabilité sociétale) doit pouvoir attester la sincérité d'une démarche inscrite dans un processus d'amélioration continue.

C- Garantir la soutenabilité financière pluriannuelle de l'EPE en s'appuyant sur le travail de prospective financière

Le DOB 2024 poursuit les objectifs de soutenabilité budgétaire et de sécurisation financière. Outre l'objectif de soutenabilité de la programmation pluriannuelle immobilière détaillée ci-dessus, le poids important de la masse salariale sur les dépenses de fonctionnement reste le point d'attention majeur, comme précisé plus haut. Le taux de rigidité budgétaire est un indicateur central pour l'établissement UCA employeur. Il est essentiel que les orientations et arbitrages budgétaires tendent vers une sécurisation financière et une étude systématique de la soutenabilité budgétaire des décisions en matière d'emplois. Cependant la non compensation totale des nouvelles mesures gouvernementales auront cette année encore un impact sur les budgets des établissements.

Au regard des engagements pluriannuels à venir, il est aussi primordial de s'assurer que les établissements seront en capacité d'exécuter leurs obligations.

Pour le projet de budget 2024, les objectifs visant à assurer la soutenabilité économique de l'établissement s'appuie sur le travail de prospective financière menée en 2021. Les arbitrages retenus sur les pourcentages de baisse ou de hausse des différents postes (masse salariale, SCSP, dépenses de fonctionnement, ressources propres), sont établis sur des données du CF 2020. La mise à jour de la prospective en 2023 a réactualisé les scénarios immobiliers, pour prendre en compte le nouveau chiffrage des opérations, elle s'appuie sur les dernières données du CF 2022. En revanche l'actualisation des taux n'a pas eu lieu dans l'attente du découpage de masse salariale dite financée et non financée.

Les grandes lignes directrices détaillées ci-dessous :

a) La maîtrise de l'évolution des coûts de la masse salariale

Afin de maintenir les équilibres globaux et suite au travail sur la prospective financière suivi annuellement, la masse salariale doit être contenue. Pour 2024, **la prévision de l'évolution de la masse salariale non financée par des RP doit être limitée à 2%**.

Comme vu supra, le budget MS sera fortement impacté par les hausses du point d'indice et des mesures de soutien salariales avec un niveau de compensation partiel.

L'objectif fixé dans le cadre de la prospective financière ne peut donc se traduire que sur le volet de la MS non financée par des RP.

Le travail visant à obtenir un suivi plus fin de la MS, part financée et part non financée, se poursuit permettant d'améliorer le pilotage. En effet des analyses portant sur la structuration des emplois et leur financement ainsi que sur la décomposition des différents postes de dépenses permettent d'ores et déjà de mieux projeter les prévisions de MS et donc de les fiabiliser.

Les grandes lignes de cette stratégie s'appuient sur i) un meilleur pilotage du volume de l'offre de formation, ii) une refonte des outils et méthode de pilotage, basée sur une distinction plus claire entre moyens permanents et non-permanents, et qui donneront toute leur place à la notion de subsidiarité entre l'établissement et les Instituts, iii) une recherche d'efficacité dans la gestion administrative basée sur la simplification administrative afin de gagner en efficacité collective, iv) une attention croissante portée à la situation des personnels contractuels à durée déterminée. L'arbitrage récent du COMP permet de financer des moyens RH pour travailler sur ce volet pilotage afin de pouvoir aboutir dès fin 2024 à un suivi fin de la MS à l'échelle de l'EPE.

L'objectif de maîtrise nécessite l'élaboration d'une campagne d'emplois 2024 conforme aux arbitrages qui seront menés lors des dialogues RH et de suivi CPOM.

La MS financée par CAP20-25, sera suivie finement, avec des personnels dédiés et des personnels référents dans les services, témoignant de l'intégration opérationnelle du projet CAP20-25 dans les services UCA.

Il en est de même pour la MS financée par les AAP, dont ASDESR qui se mettra en place en 2024.

b) La maîtrise et la fiabilisation des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement doivent être en corrélation avec les besoins réels et projetables pour l'exercice à venir, en tendant vers un niveau de dépenses correspondant aux préconisations de la prospective financière 2021 (-1%) définies pour la durée du contrat. Mais le niveau d'inflation impactera à nouveau cet objectif.

Les leviers partagés entre l'UCA et Clermont Auvergne INP (cf DOB 2023) pour parvenir à une prévision sincère restent cependant d'actualité :

- Une prévision plus fiable en adéquation avec les consommations des différentes structures (composantes, laboratoires, services) : la demande des crédits de fonctionnement doit être rapprochée des taux d'exécution constatés aux comptes financiers.
- En parallèle de ce travail de la fiabilité des prévisions : une évaluation plus précise des besoins réels des structures internes des établissements doit être menée de manière décorrélée des prévisions de recettes. C'est un des objectifs du dialogue budgétaire avec les différentes composantes.
- La poursuite d'une politique d'achats économe et responsable via un recensement précis des besoins.
- Des mesures organisationnelles sur des champs tels que la logistique ou l'informatique avec une logique d'optimisation des dépenses : mesures de sobriété énergétique, mutualisation des équipements...

c) Le développement des ressources propres

La diversification des ressources est un objectif majeur au regard de la dépendance aux financements de l'Etat.

La cible à atteindre en 2024 pour le développement des ressources propres et affiché dans le scénario de prospective financière retenu **est de +2 %**.

Une politique incitative est déployée par les établissements, notamment avec le développement de la Formation tout au long de la vie et de l’alternance/apprentissage. Les incitations propres à chaque établissement pour générer ces ressources propres ont été mises en place. L’UCA devrait en voir les effets sur le budget 2024 notamment *via* des crédits supplémentaires en MS ou fonctionnement, tout en conservant les objectifs sur chacun de ces domaines. La montée en puissance des contrats de professionnalisation et de l’apprentissage dans les écoles de Clermont Auvergne INP est avérée et se traduira par un impact sur le budget 2024.

Les ressources propres intègrent également le volet des contrats de recherche et une politique incitative et d’accompagnement par les services est en place pour permettre aux laboratoires de répondre aux appels à projets. La mise en place d’une cellule Europe de site dès fin 2023, appuyée par l’obtention du projet ASDESR-Europe, permettra d’accompagner les chercheurs vers le dépôt de plus de projets européens et vers plus de réussite.

IV – Traduction des objectifs du DOB 2024 en indicateurs et ratios

Ces ratios font l’objet d’un examen attentif de la part de notre tutelle. Ils reflètent les grands équilibres à atteindre. L’objectif de soutenabilité sera atteint si la progression des recettes est supérieure à celle des dépenses. C’est pourquoi il est indispensable d’associer aux mesures de maîtrise et de rationalisation des dépenses de masse salariale et de fonctionnement, une politique volontariste de développement des ressources propres, telle que détaillée ci-dessus.

Axe du plan d’action budgétaire	Indicateur retenu	Niveau ciblé pour 2024 Budgets agrégés
Développement des ressources propres	Dépendance aux financements de l’Etat : Ressources propres sur produits encaissables	≥ 18 %
Maitrise de la masse salariale	Taux de rigidité Charges de personnel sur produits encaissables	< 82 %
Maîtrise des dépenses de fonctionnement	Poids des charges de fonctionnement sur produits encaissables	< 19 %
Soutenabilité de la programmation immobilière	Part de l’autofinancement dans l’investissement : CAF sur dépenses d’investissement	≥ 30 %
Taux d’autofinancement : CAF sur produits encaissables	≥ 1 %	
Fonds de roulement en jours de charges décaissables	≥ 15 jours	

Retroplanning

- Echange UCA/Clermont Auvergne INP le 28/08/2023
- Validation politique du projet par le directoire le 04/09/2023
- Transmission du DOB aux membres des CA de Clermont Auvergne INP et de l'EPE le 04/09/2023
- Consultation électronique des administrateurs de Clermont Auvergne INP le 07/09/2023
- Débat et validation de la LOB par le CA de l'EPE UCA du 08/09/2023

CONCLUSION

Les orientations budgétaires partagées sur l'ensemble du périmètre de l'EPE visent à permettre à l'UCA et Clermont Auvergne INP de poursuivre les actions engagées et les objectifs ambitieux fixés pour le site. Les futurs statuts traduiront en termes d'organisation et de fonctionnement la réaffirmation de la volonté commune d'action des deux établissements, auxquels viendra se joindre l'ENSACF, dans la perspective du Grand Etablissement.

Parmi ces objectifs politiques, les priorités sont : i) de poursuivre une politique RH ambitieuse et humaine, en intégrant des dispositifs et des actions concrètes pour améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants et en répondant aux attentes en termes de reconnaissance, de sens du travail et d'attractivité, ii) de maintenir une politique immobilière plus ambitieuse pour répondre aux défis de demain dont celui du développement durable, iii) de poursuivre la maîtrise de la soutenabilité financière des établissements en suivant les objectifs de la prospective financière lancée en 2021 dont ceux de la maîtrise des coûts de la MS non financée, l'amélioration des prévisions de dépenses de fonctionnement, et le développement des RP.

La vigilance s'impose néanmoins dans cette construction budgétaire :

L'Etablissement ne dispose pas de marges de manœuvre très larges et doit rester très attentif à son niveau d'autofinancement. Les surcoûts et niveaux de financements extérieurs des programmes immobiliers, l'impact des coûts de l'énergie et de l'inflation, la compensation incomplète des mesures salariales vont avoir des conséquences durables sur le niveau de la CAF et du fonds de roulement. La nécessité de développer ses ressources propres tout en maîtrisant ses dépenses est plus que jamais d'actualité pour l'EPE.

La construction du budget 2024 doit ainsi permettre aux établissements de disposer de bases financières saines sur lesquelles ils pourront garantir les engagements pris dans le cadre du projet de développement de la nouvelle Université Clermont Auvergne pour la durée du contrat 2021-26, tout en faisant face aux aléas d'une conjoncture économique et internationale dont les effets ne peuvent pas toujours être anticipés. Pour cela, les leviers permettant de structurer le dialogue interne budgétaire seront l'amélioration de la qualité de la prévision budgétaire et la poursuite de la politique de sobriété et de priorisation des dépenses de fonctionnement.